



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

**MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND**

Préavis n° 01/2018 du 14 mai 2018

Préavis municipal relatif à l'adoption des comptes 2017

1. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter les comptes 2017, avec un bénéfice de CHF 6'812.11 (contre un gain de CHF 6'646.84 en 2016)

2. Préambule

Le budget 2017 adopté par le Conseil général en décembre 2016 prévoyait un déficit de CHF 61'500.- alors que les comptes 2017 bouclent avec un bénéfice de CHF 6'800.-. Il en résulte donc une différence de CHF 68'300.- qui s'explique comme suit :

Augmentation des produits de CHF 430'500.- et augmentation des charges de CHF 362'000.-.

Les principales différences constatées entre le budget et les comptes sont relevés ci-dessous :

- CHF 59'000.- remboursement solde péréquation 2016, (compte 220.452.05) et CHF 11'100.- retour AJOVAL 2016 (compte 720.452.04).
- CHF 260'000.- de revenus supplémentaires (fonction 210) dus principalement à l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, droits de mutations et gains immobiliers, qui ne peuvent pas être prévus. Pour les impôts personnes physiques, la hausse provient d'un rattrapage de taxations, certains contribuables n'ayant pas été taxés depuis plusieurs années.
- Dans les charges, les augmentations proviennent :

D'une part du solde de péréquation à payer de CHF 156'000.- (compte 220.352.04) et de CHF 35'000.- (compte 720.351.04) et de CHF 10'000.- dans les comptes « police ».

D'autre part des amortissements supplémentaires effectués pour CHF 122'200.- et l'alimentation de provisions pour CHF 62'000.-.

Pour l'année 2017, le point d'impôt par habitant s'élève à CHF 18'722.- contre CHF 14'644.- pour l'année 2016. Il reste donc en nette amélioration. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 230'000.- env. ce qui est très satisfaisant.

3. **Conclusion**

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil Général à adopter les comptes 2017

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission des finances
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :


Décide :

Article 1 : Les comptes 2017 présentant un bénéfice de CHF 6'812.11 sont acceptés.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Bertrand Gaillard

La secrétaire
Sandra Cunsolo



Bertrand Gaillard

Sandra Cunsolo

Municipal délégué : Martin Eric